

FGTB

Ensemble, on est plus forts

La lettre d'information
des services d'études de
la FGTB fédérale et des
Interrégionales

www.fgtb.be

ECHO FGTB

Souhaitez-vous recevoir ECHO
uniquement par e-mail ou par poste?
Vous voulez signaler
un changement d'adresse ou de nom?
tél: 02/506.82.71
e-mail: patsy.delodder@fgtb.be

SOMMAIRE

Economie

2

- Electrabel fait tout pour qu'on ne l'aime pas !
- La crise domine le rapport annuel de la Banque Nationale

Entreprises

3

- La FGTB veut protéger également les travailleurs de l'Horeca contre la fumée de tabac
- Le VB ne peut pas présenter de candidats aux élections sociales

Politique sociale

4

- Indicateurs de la crise économique (basés sur les chiffres du chômage)

Ombuds social

5

- Après chaque élection : une protection de quatre ans !

Echo régions

5-7

- Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité
- Restructurations : les nouvelles mesures risquent de soutenir davantage le secteur de l'intérim que les travailleurs licenciés !
- Une vision syndicale sur les politiques de relance et d'ancrage en Flandre
- Un pouvoir public en performant en Flandre

Europe & International

8

- CES : campagne de mobilisation pour 2009
- La FGTB ne reste pas muette face à la situation à Gaza

Secret bancaire: la Belgique à la traîne dans l'Union Européenne

A l'heure où les clignotants budgétaires sont tous au rouge, où le service d'études du SPF Finances dénonce la politique de l'autruche adoptée par le Ministre des Finances, Didier REYNDERS, en terme de prévisions de recettes, où les organisations syndicales ont réussi à convaincre les organisations patronales de la nécessité de lutter contre la fraude fiscale, la Belgique, par l'intermédiaire de ce même Ministre des Finances, ne saisit pas l'occasion des propositions de la Commission européenne pour s'engager sur la voie de la suppression du secret bancaire.

Selon les propositions présentées le 2 février dernier par la Commission européenne, les Etats Membres ne seront plus en mesure d'invoquer le secret bancaire pour éviter de coopérer entre eux en matière d'évasion et de fraudes fiscales.

A l'instigation de la FGTB, la Confédération Européenne des Syndicats porte les revendications en matière d'une meilleure taxation des revenus financiers depuis des années. Le mouvement syndical européen avait par conséquent enregistré avec satisfaction la mise en place en 2005, après de très longs palabres, de la Directive sur l'épargne. Toutefois, au sein de l'Union Européenne, trois pays ont conservé la notion de secret bancaire : l'Autriche, le Luxembourg et ... la Belgique. Ces trois pays sont les seuls à imposer aux non-résidents une retenue à la source sur les revenus des intérêts, plutôt que d'instaurer une procédure d'échange d'informations entre autorités fiscales.

Pendant que le porte-parole du Gouvernement luxembourgeois déclare «Bien sûr, nous sommes prêts à discuter», notre grand argentier se tait dans toutes les langues sur le sujet ... ou alors se cache derrière l'argument que le secret bancaire n'existe pas chez nous, qu'il s'agit en réalité d'une obligation de «confidentialité» faite aux banques.

En cette période de crise économique, cette position de la Belgique n'est plus tenable. L'utilisation fiscale du **secret bancaire** est du plus en plus anachronique en comparaison internationale et à la lumière de l'équité. Le rapport du Conseil Supérieur des Finances **Taxation du travail, emploi et compétitivité** de 2007 préconisait également cette suppression en montrant qu'une baisse substantielle de la taxation du travail ne va pas sans remise en question de certains aspects fondamentaux de notre système fiscal.

En outre, l'affaire du Lichtenstein et le scandale de fraude fiscale qui y est lié en Allemagne mais également dans d'autres états membres (EM) montrent la nécessité que l'ensemble des EM applique uniformément la matière au sein de l'UE pour pouvoir faire pression sur des Etats voisins de l'UE.

En cette année 2009 d'élections européennes, la suppression de notre trop fameux secret bancaire constitue donc une revendication primordiale pour la FGTB, revendication qu'elle rappellera clairement lors de la sortie prochaine de sa brochure sur la rôle de l'impôt dans une société solidaire!

Calculez votre salaire net
sur www.bonusalemploi.be



FGTB

S'attaquer aux vraies causes de la crise alimentaire

La crise alimentaire durera tant que le monde politique ne s'attaquera pas à ses causes, soulignait Olivier De SCHUTTER, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, le 28 janvier au Parlement.

Deux mesures ont été prises jusqu'ici pour crier halte à la crise alimentaire.

Tout d'abord on a envoyé une aide alimentaire aux pays où les besoins étaient les plus pressants. Cette aide n'est bien entendu pas une solution structurelle.

Ensuite, on a voulu augmenter la production alimentaire et donc l'offre. Mais cela ne procure pas encore les moyens aux gens pour acheter ces produits alimentaires (rappelons que l'absence d'un revenu insuffisant est à l'origine de la faim).

Il est par conséquent essentiel d'investir dans des filets de sécurité sociale et dans des salaires décents. La production de biocombustibles pour laquelle on utilise des terres à vocation agricole, doit être examinée par rapport à des critères de durabilité. Aussi bien le bilan social que le bilan écologique de la production doit être positif.

Les pratiques commerciales doivent être régulées. Par leur pouvoir de négociation, les grands distributeurs aiguisent la concurrence basée sur les prix entre les pays en vie de développement à un point tel que ceux-ci rencontrent des difficultés à respecter les conditions de travail minimales.

Notre pays doit oser poser les questions fondamentales à l'occasion des sommets.

Electrabel fait tout pour qu'on ne l'aime pas!

Electrabel a annoncé récemment à ses clients que la baisse du prix du gaz sera prise en compte dans la définition du montant des factures intermédiaires pour l'année à venir, après facture de régularisation annuelle. Dans la foulée, une modification d'un paramètre d'indexation est également annoncée, qui aura un impact à la hausse sur les prix mais qui sera contrebalancée par la baisse attendue du prix du gaz. Tout cela, dans un langage incompréhensible pour la plupart des consommateurs. Tout d'abord, Electrabel présente la prise en compte de la baisse du prix du gaz dans les futures factures intermédiaires après facture de régularisation annuelle comme un cadeau, alors que c'est la moindre des choses à faire en fait, et qu'on ne voit pas pourquoi il pourrait être justifié de procéder autrement ! Electrabel annonce ensuite la modification du paramètre « Gpi » de façon complètement illisible. Tout d'abord, car la formule est une formule compliquée. Mais aussi car seules quelques composantes de la formule sont expliquées alors que ce qui est déterminant, c'est la pondération des différentes composantes et les facteurs de

correction qui, eux, ne sont pas expliqués. Electrabel dit enfin que si des notations reprises dans cette formule venaient à disparaître ou seraient significativement modifiées, Electrabel les remplacerait de sorte à ce que les intentions de ce paramètre soient respectées. Or, ce paramètre est défini librement par Electrabel, est très contestable et est à l'origine de la forte hausse de prix que l'on a connue en 2008, Electrabel ayant alors décidé unilatéralement d'en modifier la formule. En conclusion, cette lettre donne une fois de plus un exemple de ce qui ne va pas dans ce secteur : manque de transparence, manque de contrôle, manque de pédagogie dans la communication, ... D'où la nécessité de mettre en place d'urgence un comité de surveillance dans lequel seraient représentés les partenaires sociaux, qui auraient pour mission de contribuer à améliorer le fonctionnement de ces secteurs ainsi que la bonne information des consommateurs, et ce dans l'intérêt général.

anne.panneels@fgtb.be (02 506 82 74)

La crise domine le rapport annuel de la Banque Nationale

La Banque Nationale consacre une grande partie de son rapport 2008 à la crise économique et financière. Outre une analyse critique des causes de la crise et des prévisions sombres pour 2009, la Banque émet quand même quelques remarques positives. Elle affirme qu'actuellement, les entreprises belges devraient être mieux armées contre les problèmes de financement externe que lors des précédentes baisses de conjoncture. En effet, leur endettement est relativement bas par rapport à celui des entreprises européennes. Elles disposent en outre d'un capital propre renforcé. Quoique l'excédent d'exploitation brut n'ait augmenté que de 2,2% en 2008, c'est toujours plus que pendant la période de 1995 à 2003.

Toutefois, à la lumière de la crise et l'affaiblissement de la demande qu'elle engendre, les entreprises effectueront des adaptations à l'emploi. Les deux dernières années, les coûts salariaux par unité / produit ont augmenté de 3,1% (2007) et de 3,7% (2008), contre une hausse

annuelle moyenne de 1,5% depuis 1995. Cette hausse est due à un ralentissement de la productivité du travail, mais aussi à une augmentation du coût salarial horaire. Les entreprises tenteront donc de relever la productivité du travail en commençant par une diminution du nombre d'heures travaillées et ensuite par une réduction éventuelle de leur personnel. Selon la Banque, dans le troisième trimestre de 2008, 137 000 personnes étaient au chômage temporaire complet ou partiel. Plutôt que de faire un appel massif au chômage temporaire, la FGTB demande comme alternative l'application du système de la réduction des cotisations pour la réduction du temps de travail et la semaine de quatre jours.

Un autre constat intéressant du rapport est que le risque d'effets de second tour avec une spirale salaire-prix à la hausse, est faible. Ce risque a déjà été évoqué maintes fois pour remettre en cause notre mécanisme d'indexation.

jo.vervecken@fgtb.be (02 506 82 78)

La FGTB veut protéger également les travailleurs de l'Horeca contre la fumée de tabac

La ministre de l'Emploi MILQUET a demandé l'avis du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail au sujet d'un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 janvier 2005 relatif à la protection des travailleurs contre la fumée de tabac. Cet AR n'est en effet pas d'application aux travailleurs occupés dans le secteur Horeca. La ministre souhaite que ces travailleurs aient dorénavant également droit à un espace de travail exempt de fumée de tabac.

Avis négatif unanime

Le Conseil supérieur soutient l'initiative de la ministre. L'objectif d'octroyer à tous les travailleurs le même droit à un espace de travail sans fumée est un objectif correct et louable. Toutefois, le Conseil émet un avis négatif unanime sur le projet d'arrêté royal.

Le projet d'arrêté aurait pour effet de complexifier inutilement la législation sur l'interdiction de fumer. Compte tenu du fait que le projet s'applique uniquement aux établissements occupant du personnel, il conduira en plus de la distinction actuelle entre établissements Horeca en fonction de leur superficie, à une distinction supplémentaire selon que

ces établissements occupent ou non du personnel.

Le Conseil recommande par conséquent à la ministre de ne pas soumettre individuellement cet arrêté à la signature du Roi, mais d'inciter ses collègues ayant la santé publique et les classes moyennes dans leurs attributions à prendre simultanément une initiative conjointe visant à créer une large base sociale pour une protection efficace de la population contre les conséquences de la fumée de tabac.

La FGTB favorable à une protection égale de tous les travailleurs

La FGTB a donc également souscrit à cet avis négatif, mais uniquement à cause de l'incohérence juridique de la proposition de la ministre MILQUET et non pas parce que nous serions opposés au principe. Que du contraire. La FGTB considère que les travailleurs du secteur Horeca doivent bénéficier de la même protection contre les effets nocifs de la fumée de tabac que les autres travailleurs. La FGTB espère par conséquent que tous les ministres compétents adapteront dans les meilleurs délais la réglementation dans ce sens.

francois.philips@fgtb.be (02 506 82 60)

Directive sur les comité d'entreprise européen: le nouveau texte

Les traductions officielles du texte de la refonte de la directive relative aux comités d'entreprise européens adoptée par le Parlement européen le 16 décembre 2008 ne seront disponibles, selon nos informations que début mars. Le texte (provisoire) adopté est toutefois déjà disponible en français et néerlandais à l'adresse suivante:

En français: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0602+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#BKMD-23>

En néerlandais: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0602+0+DOC+XML+V0//NL>

La CES vient également d'annoncer qu'elle organisera une conférence sur la nouvelle directive les 23 et 24 mars 2009. Nous ne connaissons pas encore le programme, ni les modalités pratiques. Nous vous tiendrons informés.

A vos agendas!

Le VB ne peut pas présenter de candidats aux élections sociales

Le 15 janvier 2009, la Cour constitutionnelle s'est prononcée au sujet du recours du Vlaams Belang (VB) contre la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales 2008.

Le parti d'extrême droite avait demandé à la Cour constitutionnelle d'annuler les articles octroyant aux seules organisations syndicales le droit de présenter des candidats aux élections sociales. Le VB voulait manifestement en faire un procès politique puisque seulement un des 180 requérants pouvait démontrer qu'il avait la qualité de travailleur éligible et qu'il avait donc un intérêt à la procédure.

Aucun des sept arguments avancés par le VB n'a pu convaincre la Cour constitutionnelle qui a débouté le VB sur toute la ligne.

Selon la Cour, le droit des organisations

syndicales de présenter des candidats est conforme à la Constitution. La Cour considère d'autre part que les conditions de représentativité auxquelles les organisations syndicales doivent satisfaire pour participer à la concertation sociale, sont justifiées. Enfin, la Cour confirme une nouvelle fois que les organisations syndicales ont le droit d'exclure des membres.

Une fois connu l'arrêt de la Cour, le VB s'est montré un très mauvais perdant. Au lieu d'admettre qu'il avait tort, le VB a reproché à la Cour constitutionnelle sa partialité. Le parti a dès lors annoncé qu'il s'adressera à la Cour européenne des droits de l'homme. Il y a peu de chances que le parti extrémiste obtienne gain de cause et il pourra ensuite accuser à son tour la CEDH de partialité ...

isabelle.vanhiel@fgtb.be (02 506 83 49)

Fonds de l'expérience professionnelle

Le CNT vient de rendre son avis sur le rapport 2007 du Fonds de l'expérience professionnelle (www.cnt-nar.be). Il souligne entre autres la nécessité d'assurer un financement suffisant au Fonds afin de lui permettre de mener ses missions à bien. Pour rappel, ce Fonds octroie, sur présentation d'un dossier, des subsides aux entreprises qui souhaitent mesurer et analyser l'environnement de travail ainsi qu'à celles qui introduisent des projets concrets d'amélioration des conditions de travail des «plus de 45 ans». Ce Fonds subsidie aussi les secteurs qui développent des campagnes de sensibilisation sur la problématique du vieillissement au travail et/ou développent et offrent des instruments de diagnostic spécifiques ce secteur. Enfin, les secteurs sont soutenus financièrement pour des actions permettant de passer d'un système de travail de nuit en équipes à un système de travail de jour dans le cadre de la CCT n° 46. Le CNT souligne qu', à ce jour, aucun dossier n'a été introduit dans ce cadre. Vous trouverez plus d'informations sur l'implication des organes de concertation, les conditions à remplir ainsi que des exemples d'initiatives subsidiées sur le site www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be.

Indicateurs de la crise économique (basés sur les chiffres du chômage)

Dans un document soumis début décembre au Comité de gestion de l'ONEm, une série d'indicateurs de la crise économique ont été exposés. Un document extrêmement intéressant qui nous permet d'avoir une idée de la gravité de la crise actuelle et de l'évolution possible en 2009.

La note est basée sur les chiffres du deuxième semestre 2008 (jusque novembre 2008, les chiffres de décembre n'étant pas encore disponibles) comparés à ceux de la même période en 2007.

Chômage

Même si les chiffres du chômage complet reflètent moins rapidement les variations conjoncturelles, ils montrent déjà fin 2008 un ralentissement de la baisse du chômage. Pour l'ensemble de la Belgique, on note de juillet à novembre une diminution du chômage de 33.000 unités en 2007 contre une diminution de 21.000 unités en 2008. La différence est marquante en Flandre avec une diminution de -21.450 en 2007 contre seulement -9.000 en 2008. En Wallonie, la baisse est restée plus ou moins constante et à Bruxelles elle a même légèrement augmenté (de -1.381 en 2007 contre 1.946 en 2008).

Pour les mois d'octobre/novembre 2008, le chômage temporaire a augmenté de 40% par rapport à la même période en 2007, cette augmentation se situant surtout dans l'industrie transformatrice (+82%) et le secteur du transport et des communications (+61%). Dans le secteur des services, on note une augmentation de 41% alors que la moyenne nationale a connu une hausse de 39,6%. Le secteur de la construction connaît une hausse de 6,9% et le commerce, les banques et les assurances de 28,9%.

Si les chiffres des chômeurs temporaires indemnisés sont une indication pour l'avenir, les chiffres relatifs aux déclarations de chômage économique le sont encore plus : en décembre 2008, 32.900 déclarations contre 23.857 en 2007.

Faillites et emplois perdus

La note traite également des tendances observées en ce qui concerne les faillites et les pertes d'emploi y afférentes. En 2008, le nombre de faillites avec pertes d'emploi a surtout augmenté au cours des deux derniers trimestres (+18% et +16%). Sur base annuelle, on enregistre une augmentation de 17% par rapport à 2007 (de 2.904 à 3.171). Dans presque tous les secteurs, on constate une hausse des faillites de 20%. Pourcentage qui correspond également à l'augmentation du nombre d'emplois perdus en 2008 par rapport à 2007. Ces pertes d'emplois se situent presque exclusivement dans le deuxième semestre (+14% dans le 3e trimestre et +25% dans le 4e trimestre), alors qu'au cours du 2e trimestre le nombre d'emplois perdus était encore inférieur de 15% par rapport à la même période en 2007!

Les secteurs les plus touchés sont l'industrie transformatrice (+56% par rapport au 2e semestre 2007), le transport et les communications (+64%), ainsi que le commerce, les banques et les assurances (+34%). Les pertes d'emplois dans la construction ont connu une hausse de 5%.

Conclusion : ces chiffres démontrent à l'évidence la détérioration de la situation économique depuis le 2e semestre et les prévisions pessimistes pour 2009.

hilde.duroi@fgtb.be (02 506 82 52)

Après chaque élection: une protection de quatre ans!

Le 8 décembre 2008, la Cour de Cassation a statué sur un appel interjeté contre un arrêt de la Cour du Travail de Bruxelles dans lequel celle-ci avait jugé qu'un travailleur élu en 1995 et non élu en 2000 n'était protégé que pendant une période de deux ans. La Cour du Travail avait en effet considéré qu'une interprétation stricte de l'article 2 §1 de la loi de 1991 et de la condition d'une première candidature s'imposait. La Cour considérait qu'un candidat non élu ne pouvait bénéficier d'une protection de 4 ans que s'il s'agissait d'une première candidature.

La Cour de Cassation a annulé cet arrêt, considérant que le législateur n'avait pas eu l'intention de ramener la période de protection à deux ans dans le cas où le travailleur avait été élu lors des élections précédentes.

La Cour de Cassation confirme ainsi son arrêt du 5 mars 2007 lorsqu'elle devait

juger d'un candidat non élu en 1979 et en 2000. La Cour avait considéré (à tort selon la FGTB) qu'un candidat élu en 1979 mais pas en 2000, ne bénéficiait que d'une protection de deux ans. La Cour a toutefois ajouté immédiatement que la situation n'est pas la même lorsque deux candidatures infructueuses ont été interrompues par une élection. Dans ce cas, le candidat jouit à nouveau d'une protection de 4 ans.

Le tableau ci-après donne un aperçu de la situation après les deux arrêts rendus par la Cour de Cassation.

2000	2004	2008	Durée de la protection
non élu	élu	non élu	4 ans
non élu	pas candidat	non élu	2 ans
élu	pas candidat	non élu	4 ans

isabelle.vanhiel@fgtb.be (02 506 83 49)

Le point de contact «libertés syndicales» est opérationnel!

La FGTB lance une campagne visant à inciter les employeurs à respecter les libertés syndicales. À cet effet, nous utilisons un nouveau moyen d'information syndical: le point de contact pour les libertés syndicales. Des conflits d'entreprise et les violations de libertés syndicales peuvent être signalés moyennant un formulaire sur le site de la FGTB. De cette manière, nos secrétaires, délégués syndicaux et militants peuvent par ex. demander un soutien juridique en cas d'intervention d'un huissier lors d'une grève. Le point de contact permet aussi de lancer immédiatement un appel à la solidarité suite au licenciement abusif d'un délégué.

Naviguez sur le site www.fgtb.be et cliquez sur «points de contact libertés syndicales».

ECHO REGIONS

Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité

Le 18 juillet 2008, le Parlement régional bruxellois a adopté 4 nouvelles ordonnances, procurant ainsi la base législative manquante à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité en Région de Bruxelles-Capitale.

La première ordonnance, adoptée à l'initiative du Ministre CEREXHE, est relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi dans le secteur privé.

La deuxième ordonnance, prise à l'initiative de la Ministre GROUWELS, vise le même objet dans les administrations régionales (Ministères et OIP).

La troisième ordonnance, prise à l'initiative des députés MADRANE et BÉGHIN, vise les pouvoirs locaux.

La quatrième ordonnance, adoptée sur proposition de la députée P'TITO, crée un «label bruxellois de responsabilité sociétale des entreprises», souscrivant également aux objectifs de diversité.

Ces ordonnances prescrivent :

- un ensemble de mesures anti-discriminatoires ;
- l'élaboration de plans de diversité ;
- des quotas d'embauche «socio-territoriaux», visant à lutter contre les discriminations, qui frappent essentiellement les jeunes habitants des quartiers du centre.

Nous attendons les projets d'arrêtés d'exécution des ordonnances, notamment concernant la mise en pratique des plans et label de diversité. Le Conseil Economique et Social de la Région Bruxelles-Capitale pourra rendre son avis.

Ces arrêtés d'exécution remplaceront le Cadre opérationnel des plans de diversité régional, en œuvre depuis 2006.

Samantha SMITH (FR)
diversite.bruxelles@fgtb.be
(02 552 03 58)

Youssef BEN ABDELJELIL (NL)
diversiteit.brussel@abvv.be
(02 552 03 36)

Forum Diversité de la FGTB-CSC-CGSLB

«Les syndicalistes luttent contre les discriminations au travail»

Mardi 17/02/2009 de 9h à 16h
Auditorium International,
Bd du Roi Albert II, 5/1,
1000 Bruxelles

Ce Forum vise l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre délégués et militants des trois syndicats (avec 4 groupes de travail «de la théorie à la pratique» et les interventions du Centre égalité des chances, du Pacte Territorial et du Ministre Bruxellois pour l'Emploi).

Infos:
*Samantha SMITH (FR),
diversite.bruxelles@fgtb.be
02 552 03 58*
*Youssef BEN ABDELJELIL (NL),
diversiteit.brussel@abvv.be
02 552 03 36*

Assemblée-débat : renforcer la pension légale

La FGTB wallonne organise le 24 février 2009, de 10H à 12H (à l'Espace Solidarité, rue de Namur 47 à 5000 Beez), une assemblée-débat relative à la Conférence nationale sur les Pensions. Michel JADOT, Coordinateur des travaux de cette Conférence, participera au débat qui aura lieu en présence, notamment, des membres de la Commission wallonne des pensionnés et prépensionnés, du Bureau wallon des femmes ainsi que du Bureau de la FGTB wallonne. Cette assemblée-débat sera l'occasion, pour la FGTB wallonne, d'expliquer à Michel JADOT que l'objectif principal d'une telle Conférence nationale sur les Pensions doit être de discuter des mesures urgentes à prendre pour renforcer/revaloriser la pension légale : c'est-à-dire le 1er pilier de pension qui est constitué et organisé au sein de la Sécurité sociale. En effet, seul le 1er pilier de pension peut garantir un revenu à tous les pensionnés. Car il est le seul pilier qui met en œuvre différents types de solidarité entre les travailleurs : solidarité intergénérationnelle (grâce au principe de la répartition) et solidarité intra-générationnelle (grâce aux périodes assimilées et au plafond de calcul).

La pauvreté et la précarité touchent plus particulièrement les ménages wallons. Pour un nombre important de ces ménages, la situation socio-économique se dégrade. En 2008, 17,5% des personnes vivent en Wallonie sous le seuil de risque de pauvreté (contre 14,7% en Belgique et 10,7% en Flandre).

Renseignements :
antoinette.kourtidis@cepag.be
(081 26 51 52)

Restructurations : les nouvelles mesures risquent de soutenir davantage le secteur de l'intérim que les travailleurs licenciés!

Le 1er janvier, le Conseil des ministres adoptait, en première lecture, les propositions de la ministre fédérale de l'Emploi d'étendre l'accompagnement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif. Dorénavant, les travailleurs de moins de 45 ans se verront offrir un accompagnement professionnel (outplacement) pour une durée de 3 mois et bénéficieront d'une indemnité de reclassement équivalente à cette période, ce qui est avantageux pour les ouvriers dont le préavis est en moyenne inférieur à cette durée. On est cependant encore loin du modèle danois qui prévoit, pour certaines catégories de travailleurs, le maintien du salaire à 80% pendant les 2 premières années... Signalons que l'indemnité de reclassement sera maintenue en cas de reprise d'emploi au cours de la période d'accompagnement, ce qui ne constitue pas de réelle plus-value pour les employés dont les préavis légaux sont souvent identiques ou supérieurs à la période d'accompagnement.

La FGTB wallonne ne remet nullement en cause l'intention de renforcer l'accompagnement des travailleurs mais tient à attirer l'attention sur les dangers qui se profilent : la qualité de l'accompagnement, le financement des mesures, les possibles collusions d'intérêts entre firme d'outplacement et société intérimaire en font partie. Les mécanismes de remboursement des frais d'outplacement posent aussi question. Actuellement, ces frais ne sont réglés que si le travailleur accompagné est inséré dans un emploi de minimum 120 jours cumulables. Une addition de missions intérimaires est donc possible. Cette disposition, peu cautionnable en regard des principes de l'emploi convenable, avait toutefois le mérite de lier le paiement à des résultats. Les nouvelles dispositions augmentent le forfait et y ajoutent un remboursement systématique de l'outplacement pour peu que 30 heures soient prestées, sans condition de résultats. La FGTB wallonne s'indigne du

financement indirect par la collectivité de firmes privées d'outplacement et des plans de restructuration ! De plus, lorsqu'on examine les possibilités de réduction de cotisations offertes au nouvel employeur, on devine de belles perspectives pour l'ingénierie sociale ! Une firme d'outplacement pourra aisément trouver quelques missions à un travailleur au sein de sa propre branche intérimaire, qui bénéficiera, en tant que nouvel employeur, des réductions de cotisations prévues. Cela aura aussi pour conséquence de permettre à l'employeur en restructuration de récupérer un remboursement plus important. Bref, tout profit pour le secteur intérimaire.

La FGTB wallonne déplore l'absence de discernement dans l'octroi de remboursement de l'outplacement aux entreprises. Est-il normal qu'une entreprise qui licencie, malgré sa bonne santé financière, puisse en bénéficier ?

Le plan prévoit aussi de renforcer le contrôle de la disponibilité des travailleurs et la transmission de données les concernant (refus d'emploi, etc.). Si l'on s'attarde sur les intérêts financiers en jeu, on peut s'attendre à une accentuation de la pression sur les travailleurs (pressés d'accepter n'importe quel emploi) au détriment de la qualité de l'accompagnement (formations). Compte tenu de tous ces éléments, la FGTB wallonne rappelle son attachement au modèle wallon d'accompagnement des reconversions développé par les organisations syndicales et le FOREM. Les Cellules de reconversion assurent à chaque travailleur un accompagnement respectueux de leur projet professionnel, elles fonctionnent en toute transparence et peuvent se targuer de résultats sans comparaison : entre 70 et 85% d'insertion à l'emploi (dont la majorité en CDI) et une insertion moyenne en formation qualifiante de 35%.

renaud.bierlaire@cepag.be
(081 26 51 57)

Une vision syndicale sur les politiques de relance et d'ancrage en Flandre

Depuis septembre 2008, le monde entier est en proie à une crise économique qui frôle la récession. La Flandre n'y échappe pas. Le gouvernement flamand a élaboré un éventail de mesures destinées à rétablir la confiance des citoyens et des entreprises dans le tissu financier et économique et a encore renforcé ce plan de relance.

Comme une série de centres de décision d'entreprises multinationales sont délocalisés – avec pour résultat une perte de connaissances et d'emploi – la discussion sur l'ancrage de l'emploi, des connaissances, de la propriété et du pouvoir de décision bat de nouveau son plein.

Nous constatons qu'on décide dans la précipitation de prendre une série de mesures coûteuses, de venir en aide à des entreprises en leur octroyant des garanties bancaires, des emprunts différés (qui ne doivent être remboursés qu'à la fin) et des participations directes dans des entreprises en difficultés via la PMV (Société de Participation Flandre) qui est quand même financée par des moyens publics.

Nous sommes d'avis que cette crise économique est le moment idéal pour élargir le débat sur l'ancrage. Comment la PMV peut-elle jouer un rôle dans l'ancrage d'un emploi durable à long terme en Flandre? Ne faut-il pas allouer avec prudence l'argent des contribuables en prévoyant des conditions en matière d'entreprenariat durable et de respect de la concertation sociale?

Que le gouvernement flamand donne un sérieux coup de pouce à l'économie est une bonne chose. Mais il faut éviter de donner un chèque en blanc aux entreprises. Nous devons veiller à l'utilisation des moyens et à leur impact sur l'efficacité énergétique, l'emploi et le respect de l'homme et de l'environnement en Flandre.

Le débat sur les politiques de relance et d'ancrage doit de préférence être mené au sein du Comité de concertation économique et social flamand. La FGTB flamande entend y participer de manière active.

**mverhue@vlaams.abvv.be
(02 506 82 24)**

Un pouvoir public efficace en performant en Flandre

La Commission "Efficiente en Effectieve Overheid" (Un pouvoir public efficace et effectif), créé par le gouvernement flamand, a remis en décembre 2008 un rapport intermédiaire. Le SERV a été invité à émettre un avis en la matière.

Les points les plus frappants à réaliser d'ici 2020 :

- Les cabinets ministériels seront ramenés à la portion congrue (fonctionnelle).
- Il y aura une réforme d'Etat interne à la Flandre ainsi qu'une réduction du nombre de niveaux de gestion.
- Les budgets doivent devenir des budgets de prestation qui précisent quelles prestations seront réalisées avec quels moyens.
- La Flandre dispose de toutes les compétences pour mener une politique du personnel autonome.
- Il y aura une simplification drastique des statuts du personnel.
- Les autorités remplissent une fonction d'exemple en matière de politique du personnel et doivent être un employeur intéressant.
- Les structures de concertation, de consultation et de recherche seront optimisées.
- La Flandre dispose d'un système de mesure permettant d'assurer un suivi

permanent des prestations des pouvoirs publics dans les secteurs clés et de les comparer à d'autres régions ou pays européens.

Le rapport avance une série d'objectifs positifs, mais suscite aussi bon nombre de réserves :

- La concertation/consultation est trop souvent présentée comme un mal nécessaire.
- Les propositions en matière de politique du personnel semblent à première vue 'révolutionnaires' mais les références à la concertation avec le personnel sont insuffisantes.
- La réduction du nombre de niveaux de gestion pose aussi la question du niveau régional auquel les partenaires sociaux attachent une grande importance.
- L'utilisation d'un outil de comparaison des prestations des pouvoirs publics mérite un suivi attentif et vigilant. Il faut éviter de suivre ici le chemin tracé par les organisations patronales.
- Une approche offensive de l'importance des services de base et de la nécessité de "réaliseurs" et de régulateurs forts fait défaut.

**jmdebaene@vlaams.abvv.be
(02 506 82 23)**

25 ans STV - Innovatie & Arbeid Conférence sur le travail innovateur en Europe

Ces 25 dernières années, le lieu de travail innovateur était au centre des enquêtes de la STV-Innovatie & Arbeid. L'intérêt que suscite cette thématique et l'importance qu'elle revêt ne constituent évidemment pas un monopole flamand. Partout en Europe, les entreprises et les organisations sont continuellement en mouvement. La manière dont ce nouveau paysage des entreprises et du travail se crée n'est pas toujours transparente.

Pendant la conférence, quelques exemples concrets d'innovation du lieu de travail dans des pays européens qui font autorité en la matière seront montrés.

La STV-Innovatie & Arbeid a invité des institutions de recherche européennes connexes. Les coordinateurs de 4 programmes de grande envergure axés sur un lieu de travail innovateur présenteront leur vision et leurs expériences. Une matière à discussion intéressante donc pour les partenaires sociaux et les responsables politiques flamands.

Quand: le mardi 17 mars 2009 à 13h.

Où: Provinciehuis Leuven, Provincieplein 1, 3000 Leuven
La participation est gratuite.

Vous pouvez vous inscrire pour la conférence et pour la réception via studiedag@serv.be en mentionnant «innovatief werken», avant le 10 mars 2009. Veuillez spécifier si vous souhaitez vous inscrire uniquement pour la conférence, ou uniquement pour la réception, ou pour les deux.

Des protestations en Grande-Bretagne ont récemment montré un développement inquiétant de la crise avec des tensions vis-à-vis des travailleurs migrants. Le mouvement syndical européen a condamné ses tensions et a rejeté toute dérive à caractère nationaliste et populiste. En même temps, les syndicats réclament des solutions pour combattre les causes de ce malaise social. Les récents arrêts de la Cour Européenne de Justice ont en effet battu en brèche le principe « à travail égal, salaire égal » et ont conduit à créer ces tensions entre travailleurs locaux et travailleurs détachés sous-payés. Pour la CES, l'équilibre entre droits fondamentaux et libertés économiques doit impérativement être rétabli grâce notamment à une révision de la directive détachement.

CES: campagne de mobilisation pour 2009

La crise s'aggrave. La Commission prévoit maintenant une diminution du PIB européen de 1,8% et une perte de 3,5 millions d'emplois en 2009 et le chômage devrait toucher 24 millions de personnes d'ici 2010 au sein de l'Union européenne. Les réponses politiques se font dans une grande précipitation et de plus en plus dans une vision nationale sans réelle coordination (voir aussi édito du mois de décembre). Un certain nombre de conflits sociaux commencent à émerger ici et là. Le 29 janvier, c'était au tour des syndicats français.

La CES a décidé de lancer une campagne de mobilisation. La manifestation du 17 décembre à Strasbourg pour une directive du temps de travail sociale a été couronnée de succès (voir Echo du mois précédent). La CES planifie maintenant une grande mobilisation et une journée d'action à la mi-mai avec des manifestations simultanées dans 4 ou 5 villes réparties aux 4 coins de l'Europe. Bruxelles sera de la partie. L'occasion pour la CES de rappeler dans toutes les langues que si les travailleurs ne

sont pas responsables de la crise actuelle, il savent qu'ils devront in fine la payer. Raison de plus pour rappeler à quelques encablures des élections européennes qu'ils veulent une Europe plus sociale, un plan de relance durable en faveur de l'emploi et de l'environnement, des droits sociaux, des salaires décents et plus de justice sociale.

En attendant la mi-mai, de nombreux syndicats européens ont également indiqué leur volonté de participer activement à la manifestation du 28 mars prochain à Londres à l'occasion de la nouvelle réunion du G20. Organisée conjointement par le mouvement syndical et les ONG, cette manifestation sera également l'occasion de rappeler non seulement les propositions syndicales pour remédier à court terme à la crise actuelle mais également pour éviter dans le futur la répétition d'une telle situation (agences de notation, supervision bancaire et financière, meilleure réglementation,...).

rafael.lamas@fgtb.be (02 506 82 73)

RELATIONS INTERNATIONALES

Le FSM «met la finance à sa place»

Près de 100 000 personnes ont participé à la septième édition du Forum social mondial (FSM), soit six jours de débats et de manifestations (plus de 2 000 débats par des centaines d'organisations, dont la FGTB). Ce forum sera à coup sûr marqué par l'un des appels réalisés par tous les réseaux qui ont travaillé sur la crise financière. Intitulé «Mettons la finance à sa place», le texte lance 8 pistes de réflexion pour «ramener la sphère financière» à sa place.

Démantèlement des paradis fiscaux, création d'une organisation fiscale internationale, interdiction des fonds spéculatifs, etc... autant de mesures concrètes prônées par l'appel. Le texte complet est disponible sur www.choike.org/campaigns/camp.php?5

La FGTB ne reste pas muette face à la situation à Gaza

Le récent conflit armé entre Israël et le Hamas à Gaza a été l'une des pires crises que la région ait jamais connue. L'argument israélien d'une 'guerre défensive' ne tient pas. C'est la population civile qui a été la plus frappée, des écoles et des hôpitaux ont été pris pour cible, l'aide internationale a été entravée... La situation critique de bon nombre de Palestiniens (travailleurs, enfants, socialement faibles) s'est encore détériorée. Et malgré le cessez-le-feu, la situation reste précaire.

En tant qu'organisation démocratique, la FGTB ne peut rester muette face à cette crise. La situation des travailleurs palestiniens et de leurs familles occupe une place importante dans le fonctionnement international de la FGTB, surtout après la conclusion de l'accord de collaboration politique avec la PGFTU de novembre 2007.

La FGTB a réagi à plusieurs niveaux. Les militants ont été informés et sensibilisés le mieux possible. La mobilisation pour la manifestation du 11 janvier à Bruxelles a été un succès.

On a insisté pour qu'un débat soit mené à la CES sur la relation privilégiée entre l'UE et Israël et, à la CSI, sur la position du syndicat israélien Histadrut dans le conflit. La PGFTU a déjà condamné officiellement des actes de violence. Histadrut par contre n'a exprimé son inquiétude que pour les victimes civiles et n'a pas critiqué la politique d'usage disproportionné de la force par Israël.

Autre initiative FGTB: une action de soutien financier pour l'aide humanitaire aux victimes (coordonnée par la CSI).

Dans son domaine, la FGTB continuera à œuvrer pour une paix durable et juste, qui doit être soutenue par aussi bien Histadrut que la PGFTU. Ce n'est qu'en instaurant une collaboration entre syndicats que la situation de tous les travailleurs de la région s'améliorera vraiment. Dans ce contexte, le rôle de la CSI en tant qu'intermédiaire est essentiel.

*christian.vancoppenolle@fgtb.be
(02 289 08 64)*